

**Arrêté AG-53-2026 du 8 juillet 2026 portant
délégation de fonctions au quatrième
Vice-Président du Centre de Gestion**

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L452-1 et suivants relatifs aux centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion et notamment l'article 21 permettant au Président de déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions,

Vu le scrutin au sein du Conseil d'Administration du 29 juin 2026 portant élection du Président et de ses Vice-Présidents, Monsieur Nicolas THOMAS étant élu en qualité de quatrième Vice-Président,

Considérant que pour le bon fonctionnement de l'établissement il convient de consentir une délégation à chaque Vice-Président,

ARRÊTE

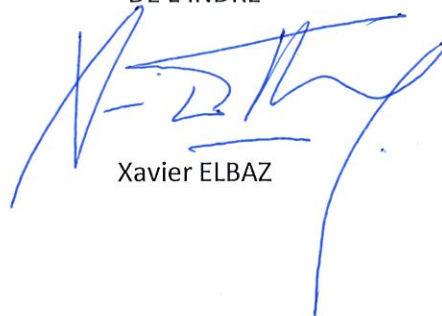
Article 1^{er} : Délégation de fonctions est accordée à Monsieur Nicolas THOMAS, quatrième Vice-Président, pour le suivi des finances (budget et comptabilité) et l'administration générale (Moyens généraux, fonctionnement courant, projets immobilier et d'aménagement).

Monsieur Nicolas THOMAS est habilité à signer tous documents afférents à ces missions.

Article 2 : Cette délégation de signature est accordée sous la surveillance et la responsabilité du Président.

Article 3 : Notification du présent arrêté sera effectuée à Monsieur Nicolas THOMAS.

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE L'INDRE


Xavier ELBAZ